



Société Anonyme au capital de 169.710 euros
Siège social : 29 avenue Mozart 75016 Paris
RCS n° B 880 351 846

Extrait des Statuts

(à jour au 30 juin 2025)

Article 11 - Engagement de sortie conjointe

En cas de cession du contrôle de la Société par les Fondateurs ou d'une cession de plus de 50 % de leurs actions, les actionnaires de catégorie B s'engagent de façon irrévocable à céder toutes leurs actions aux mêmes charges, conditions et date.

En cas de cession de 5 % à 50 % des actions des Fondateurs, les actionnaires de catégories B s'engagent irrévocablement à céder leurs actions au prorata, arrondi à l'unité supérieure le cas échéant, aux mêmes charges, conditions et date.

Le projet de cession des actions des Fondateurs sera notifié aux actionnaires de catégorie B par tous moyens (courrier recommandé, courriel ou SMS) 10 jours avant la date de réalisation. Si les actionnaires de catégorie B ne pouvaient régulariser les actes de cession de leurs actions, quelle qu'en soit la cause, les actionnaires de catégorie A pourront conclure en leur nom cette cession d'actions, aux mêmes conditions financières. Ce mandat exprès constitue une stipulation pour autrui que les actionnaires de catégorie B acceptent en signant leur bulletin de souscription, de sorte que l'acceptation de cette stipulation par le cessionnaire des actions rendra l'opération parfaite.